

PÔLE ADMINISTRATION**UTILISATION D'IMAGES ET DROITS D'AUTEUR**

Date : 03.08.2023

Signataire : Thomas BOUSSEAU

Ce qu'il faut retenir :

- N'utilisez pas les images trouvées sur internet sans vous assurer que celles-ci sont libres de droit,
- Si l'image est protégée, assurez-vous d'avoir le consentement de son auteur (autorisation écrite),
- En cas de doute (sur l'usage ou l'auteur de l'image) ne pas utiliser, publier, reproduire une image,
- Pour une utilisation d'images libres de droit, utilisez la médiathèque de la FFBB ou prenez contact avec le service communication de la Fédération.

Récemment, plusieurs clubs ont été contactés par des entreprises qualifiées de « copyright trolling » après avoir utilisé une image trouvée sur internet pour illustrer des articles sur leur site internet ou sur leurs réseaux sociaux.

Ces dernières, disposant du droit de représenter les titulaires de droits d'auteur, réclament des indemnités pécuniaires au titre du délit de contrefaçon, pour usage illicite de l'image en question, protégée par des droits d'auteur.

Comment utiliser une image trouvée sur internet en toute légalité ?**1. REGLE DE PRINCIPE**

Tout auteur d'une œuvre quelle qu'elle soit (photographies, dessins, illustrations, œuvres graphiques – vous pouvez retrouver la liste complète à l'article L112-2 du Code de la propriété intellectuelle) détient un droit de propriété exclusif.

Ainsi, si vous souhaitez utiliser une image trouvée sur internet, vous devez obtenir l'autorisation de son auteur par écrit. À défaut, vous vous exposez à des poursuites, sur le fondement du délit de contrefaçon (article L335-3 du Code de la propriété intellectuelle).

2. COMPORTEMENT À ADOPTER

Afin d'éviter cette situation :

- La FFBB met à votre disposition une sélection de photos récentes de nos différentes Équipes de France ainsi que des événements institutionnels organisés par la Fédération sur la médiathèque de la FFBB à l'adresse suivant : <https://mediatheque.ffbb.com/>.

Pour obtenir vos identifiants de connexion (non diffusables), adressez votre demande à : communication@ffbb.com ou sguionnet@ffbb.com

Ces informations n'ont pas à être communiquées à des tiers.

Ces photos sont mises à votre disposition uniquement dans le but d'illustrer vos actions de communication. Elles ne sauraient aucunement être utilisées à une fin commerciale (illustration de tee-shirt, produits dérivés...). À défaut, la FFBB serait en droit d'engager les procédures correspondantes à votre rencontre.

- Pour des raisons de droits et de confidentialité, l'intégralité de la base fédérale n'est pas ouverte à la consultation et au téléchargement.
- Si vous avez des besoins d'illustration spécifiques que vous ne parvenez pas à satisfaire via votre accès, vous pouvez solliciter les services de la FFBB **en prenant contact avec le service communication** à l'alias suivant : communication@ffbb.com ou sguionnet@ffbb.com
- Si vous souhaitez utiliser une image qui est protégée par un droit d'auteur, vous devez obtenir **l'autorisation de son auteur par écrit**.

Il convient ici de noter que la mention « peut être soumis à des droits d'auteur » ne vous exonère pas de votre responsabilité au motif que celle-ci n'indique pas expressément si l'œuvre est ou n'est pas protégée par des droits d'auteur. Il est de votre responsabilité de rechercher si l'œuvre est libre de droit ou non.

En cas de doute sur une image (sur les modalités d'usage de l'œuvre ou sur son auteur) **ne l'utilisez pas, ne la reproduisez pas.**
Contact : servicejuridique@ffbb.com